

## Compte rendu de conférence

Le 21 Mai 2007, l'ANDCP (Association Nationale Des Directeurs et Cadre de la fonction Personnel) en partenariat avec L'ARACT (Association Régionale pour l'amélioration des condition de travail) a organisé, dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> semaine pour la qualité de vie au travail, un débat sur le thème suivant :

### Santé, Sécurité et bien être au travail



Lors de cette conférence quatre approches ont été évoquées :

- Qualité de l'emploi et qualité de vie au travail
- La sécurité
- Analyse de l'étude sur le stress au travail
- Approche Psycho sociologique

**Qualité de l'emploi et qualité de vie au travail** (Philippe CONTASSOT Chargé de mission ARACT LR)

Ce concept provient de différents courants économiques du monde entier avec, dans les années 2000, l'élaboration d'une grille de critères permettant de définir les notions de qualités à l'emploi et qualité de vie.

Toutes ces notions sont dûes à l'évolution : l'évolution de l'emploi, celle de la population ou encore du travail lui-même.

C'est pour s'adapter à cette évolution que certaines mesures ont été mises en place :

- Assurer la Sécurité de l'emploi
- Maintenir la santé et le bien être de chaque salarié
- Concilier la vie dans l'entreprise et en dehors

Une étude nationale sur la perception des français quant à leur condition de travail a été réalisée. Grâce à ce baromètre on s'aperçoit que **la rémunération** est le facteur le plus important chez un salarié ; vient ensuite **l'intérêt du métier** et les **conditions de travail**.

On peut aussi mettre en avant que les salariés sont dans l'ensemble satisfait de leur situation professionnelle, ce qui est une conclusion plutôt rassurante.

## **La Sécurité (Maître Patrick LANOY LVS Conseil)**

Pour l'aspect juridique : le risque de l'entreprise est pris en charge par le chef d'entreprise. Celui-ci doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique et mentale de ses salariés.

Depuis 2002 l'évaluation des risques se présente sous la forme d'un document unique.

Ce document s'impose à tous les employeurs, il doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise.

Ce document doit au moins être mis à jour chaque année.

D'autres personnes sont là pour participer à optimiser la sécurité :

- Le médecin du travail, qui est un conseiller non seulement du chef d'entreprise mais aussi du salarié en matière.
- L'inspecteur du travail, dont le rôle est de contrôler les normes de sécurité.

Depuis quelques années il y a chez l'employeur une obligation de résultat, il doit prendre en compte la santé physique mais aussi psychologique du salarié.

## **Analyse de l'étude et approche psycho sociologique.** (Catherine PINATEL et Thierry PRADERE Chargé(e) de mission ARACT LR)

De nos jours, un des plus grands maux apportés par le travail est le stress et tout ce qu'il représente, autant sur un aspect physique avec des risques de troubles musculo-squelettiques, que psychique avec pas moins de 20% des arrêts de travail qui le concerne.

La cause de ce stress : une augmentation des contraintes organisationnelles dans le travail.

Pour pallier à ce mal un accord européen a été signé en 2004 sur le thème du stress au travail.

Mais d'abord définissons ce qu'est le stress.

Le stress est présent lorsque survient un déséquilibre entre ce que la personne doit faire dans son travail et ce qu'elle pense être capable de faire.

Il existe trois préventions contre le stress :

- La prévention primaire : prévenir sur les facteurs de stress
- La prévention secondaire : limiter les actions stressantes pour le salarié
- La prévention tertiaire : aider les personnes à gérer leur stress avec un professionnel.

Cependant le stress n'est pas une fatalité, il peut être traité contrairement aux accidents de travail.

C'est pour aider le salarié à se sentir bien dans sa tête et dans son corps au travail que toutes ces études et ces outils ont été mis en place.

***L'ANDCP a pour but de résoudre les problèmes humains qui se posent dans les entreprises.***

***La gestion de la diversité (des hommes et des femmes, de leurs cultures, de leurs parcours) est aujourd'hui une priorité pour de nombreuses entreprises.***

***Cette diversité est, pour partie, la conséquence de la globalisation des marchés et des entreprises.***

***Mais elle est surtout une source de richesse, un levier de performance collective, à condition d'être préparée et gérée de façon pertinente.***

***C'est dans cette optique que l'ANDCP se réunit pour des journées d'études sur des thèmes qui préoccupent de plus en plus les responsables des ressources humaines, tel que la santé et le bien être au travail.***

### Contact Presse

SFages RP

Sophie Fages / Stéphanie Andrieu

Tel : 06 26 73 40 01 – sophie@sfages.com